



## Réunion du Conseil exécutif national du vendredi 23 septembre 2022 par vidéoconférence Zoom

### PROCÈS-VERBAL

**En personne** : C. Awada (*président*), S. Crawford, C. Lonmo, S. Harquail, K. Mansfield et A. Picotte (*président intérimaire*)

**Par Zoom** : J. Brulotte, H. Delnick, M. Collins, P. Ives, J. King, C. Pageau, M. English, P. Makrodimitris, A. Trau, E. Tremblay, J. Lafontaine et A. Nemec

**Membres du personnel** : J. Courty, J. Ouellette, S. Salter, K. Thériault et Y. Radwan

**Absents** : G. Phillips, A. Butler, D. Monafu, G. Kopytko, S. Rehman et A. Okladov

**Invités et observateur** : Cumberland Wealth, Odgers Berndtson, N. Prier (*section locale 508*)

#### 1. Ouverture de la séance

Le président déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 13 et, après l'appel nominal, il confirme que le quorum est atteint.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

##### 1.1 Approbation de l'ordre du jour de la réunion du CEN

On demande un compte rendu sur les élections, demande qui est accueillie et sera traitée par le directeur général. Une autre demande consiste à modifier l'ordre du jour, afin de traiter le point 7 avant le point 3.

Résolution visant à intervertir les points 3 et 7 inscrits à l'ordre du jour.

**Proposée par** : S. Crawford

**Appuyée par** : K. Mansfield

**Discussion :** Le proposant explique que, compte tenu du nombre de questions et de résolutions figurant au point 7 « Décisions », le traitement de ces questions plus tôt au cours de la réunion optimisera la participation des membres. On répond que les présentateurs invités sont retenus d'avance à des moments précis et que, par conséquent, le point 3 « Rapports » sera traité avant le point 7 « Décisions ». La résolution est donc modifiée afin de respecter les ententes prises avec les invités.

**Vote enregistré :**

**Pour (9)** J. Brulotte, S. Harquail, K. Mansfield, P. Ives, C. Pageau, S. Crawford, M. English, J. King et E. Tremblay

**Contre (6)** A. Picotte, A. Trau, H. Delnick, J. Lafontaine, M. Collins et A. Nemec

**Abstentions (2)** C. Awada et C. Lonmo

**Résolution adoptée**

Dans le but de gagner de temps, C. Pageau retire la « résolution G », puisque le Comité des finances en a déjà discuté.

On s'inquiète de la longueur de l'ordre du jour, puisque 14 heures est une durée inacceptable et excessive. Le président intérimaire, A. Picotte, confirme qu'il s'agit d'une bourde et demande le retrait des résolutions suivantes inscrites par erreur à l'ordre du jour.

- La résolution « h », qui vise à limiter l'utilisation des réunions à huis clos du Comité des finances sur les dépenses, se lit comme suit : *Attendu que l'article 13.3 des statuts exige que le Comité des finances garde le contrôle des finances de l'Association dans l'intérêt des membres; à partir de maintenant, il est résolu que les réunions du Comité des finances ne se tiendront pas à huis clos, sauf si 100 % des membres du Comité des finances présents y consentent. Tous les procès-verbaux du Comité des finances, y compris l'information sur les dépenses, seront publiés sur le site Web de l'ACEP, conformément aux politiques de communication existantes de l'ACEP.* Cette résolution est jugée contraire aux statuts, plus précisément à l'article 13, et justifierait la modification des règlements qui sont en contradiction avec les articles 33.1 et 9.1 des statuts, lesquels précisent que le mandat de discuter de cette question revient au Comité des finances, et non au CEN.
- Est également jugée contraire aux statuts la résolution « i », qui vise à limiter l'utilisation d'ententes de non-divulgaration dans les affaires de relations de travail du Bureau national, et se lit comme suit : *Attendu que l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) et ses dirigeants s'engagent à respecter les normes de déontologie et de conduite les plus élevées, il est résolu qu'à partir de maintenant, le recours à des ententes de non-divulgaration (END) dans les affaires de relations de travail ou les ententes de règlement concernant le personnel du bureau national ou les entrepreneurs, nécessitera l'approbation de la majorité des 2/3 du CEN.*

À la lumière de la décision de M. Picotte concernant les résolutions susmentionnées, M. English demande le retrait de toutes ses résolutions (*h, i et j*), de sorte qu'elles soient examinées par le Comité des finances.

Quant à la durée de la réunion du CEN, tous s'entendent pour dire que la réunion devrait se terminer à 17 h, étant donné le risque de perdre le quorum et le départ des interprètes. On recommande de songer à convoquer une réunion extraordinaire du CEN afin de débattre des questions non résolues, si tel est le cas.

Résolution visant à reporter les points non réglés à une réunion extraordinaire du CEN.

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** S. Harquail

**Discussion :** Le règlement est invoqué, puisqu'on rappelle aux participants que, conformément aux statuts et règlements, la tenue d'une réunion extraordinaire du CEN vise exclusivement à traiter de questions précises; par conséquent, soit que les points non réglés sont reportés à la réunion d'octobre du CEN, soit qu'une suite à la présente réunion est organisée immédiatement après celle-ci. Après de courtes délibérations, on confirme qu'il n'est pas nécessaire de déposer une résolution, et que les points non réglés seront débattus à la réunion du CEN d'octobre.

Résolution visant à ajouter la « création d'un sous-comité du CEN » à l'ordre du jour, afin de discuter d'un éventuel appel des résultats de l'élection de l'administrateur EC, en vertu de l'article 3.9 des règlements.

**Proposée par :** J. Lafontaine

**Appuyée par :** C. Pageau

**Abstentions (3)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

*\*Ce point est examiné à huis clos.*

Proposition visant à accepter l'ordre du jour tel qu'il est modifié.

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Abstentions (2)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

## **1.2 Examen et approbation du procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN (24 juin 2022)**

Résolution visant à adopter sans modification le procès-verbal de la réunion du CEN du 24 juin 2022.

**Proposée par :** E. Tremblay

**Approuvée par :** S. Crawford

**Abstentions (2)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

**2. Rapport sur l'entrevue de départ de la directrice des Politiques, négociatrice en chef et avocate générale : *Ce point est examiné à huis clos.***

## **3. Rapports**

**3.1 Rapport du DG :** Le CEN a déjà reçu une copie écrite du rapport du directeur général. Après le départ de la directrice des Politiques, négociatrice en chef et avocate générale (DPNCAG), le DG a accepté des responsabilités associées à la *Loi sur l'équité salariale*; ce dernier travaille à établir les ressources nécessaires afin de bien représenter les membres. Parmi les autres responsabilités qui s'ajoutent, notons la supervision des négociations collectives du SEA pour le personnel, ainsi que les efforts constamment déployés pour doter le poste de DPNCAG. Des candidats ont été retenus pour deux postes d'ART, et les négociations entourant le processus d'intégration sont en cours. De plus, le Bureau national a embauché une réceptionniste en début de semaine.

**3.2 Rapport de la directrice des Finances :** Le Comité des finances a approuvé les états financiers de mai, juin et juillet, qui figurent dans la trousse de réunion. De janvier à juillet, l'Association a enregistré un surplus de 730 000 \$. Les Finances travaillent à d'autres projets et améliorations. D'autres détails seront fournis à la réunion d'octobre du CEN.

## ***PAUSE SANTÉ***

**3.3 Rapport de la directrice des Communications et des Affaires publiques :** Les médias ont inondé le Bureau national de demandes portant sur la santé et la sécurité des interprètes et, plus récemment, sur les pressions du gouvernement pour effectuer un retour au bureau. La couverture médiatique de 2022 est entièrement accessible sur notre site Web sous l'onglet « Ressources », et elle dépasse de loin la couverture de 2018 à 2021 combinée aux 33 entrées enregistrées à ce jour. Cette réalisation nous indique que les médias voient l'ACEP comme un leader syndical important de la fonction publique à qui demander des commentaires sur des questions émergentes qui se font sentir sur les fonctionnaires fédéraux. La directrice des Communications et des Affaires publiques résume d'autres efforts et les réalisations fructueuses du personnel des Communications et de la haute direction tout au long de la période estivale.

L'analyse du Sondage auprès des sections locales sur la mobilisation des membres et les communications est terminée. En cours de traduction, le résumé sera présenté à la réunion d'octobre du CEN. L'élaboration d'une directive en matière de communications à l'intention des sections locales est amorcée, et la prochaine étape consistera à mettre la touche finale au document en tenant compte des résultats du Sondage.

En tout, 13 708 des 23 000 membres ont reçu le sondage sur le retour au bureau lancé le 7 septembre. Les 6 657 membres qui y ont répondu ont établi un taux de participation record de 49 %. Les données recueillies seront analysées, et les résultats publiés la semaine prochaine. On signale que le sondage a eu un effet à la hausse sur l'inscription des membres, et il a stimulé leur participation sur les plateformes de médias sociaux et fait bondir le nombre d'abonnés. En ce qui concerne la défense des intérêts et les affaires publiques, les données serviront à consulter des fonctionnaires haut placés, à commencer par la présidente du Conseil du Trésor, Mona Fortier, et le Bureau du dirigeant

principal des ressources humaines (BDPRH). On recommande de convoquer une conférence de presse lorsque les résultats du sondage seront rendus publics; cette recommandation sera prise en considération.

Nous continuons d'appuyer le dossier des interprètes. Le 9 août, les membres ont été informés de la reconnaissance, par le Programme du travail d'EDSC, que les conditions de travail actuelles des interprètes de la Chambre des communes ne satisfont pas aux exigences du *Code canadien du travail* en matière de santé et de sécurité. Cependant, les interprètes ont signalé des résultats variables depuis l'annonce de la décision, et la Chambre des communes étudie la possibilité de remplacer les membres par des pigistes non agréés, plutôt que de résoudre le problème du système audio, comme on le lui recommande. Nous nous efforçons d'obtenir une rencontre avec le dirigeant principal de l'information de la Chambre des communes, Stéphan Aubé, afin de discuter des problèmes et de trouver un terrain d'entente.

Jusqu'au 9 novembre, Matthew Ball remplace provisoirement l'ex-PDG du Bureau de la traduction, Lucie Séguin, après quoi il cédera sa place à Nathalie Laliberté jusqu'à la nomination officielle d'un nouveau PDG. De plus, l'ex-ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, Filomena Tassi, est remplacée par Helena Jaczek depuis le 31 août, et le président communiquera avec cette dernière pour organiser une réunion qui sera consacrée à la question des interprètes.

Au cours de l'été, une série de réunions ont été organisées avec plusieurs groupes de la fonction publique fédérale méritant l'équité, et d'autres devraient suivre sous peu.

Avec l'aide d'un consultant, les Communications s'emploient à élaborer deux guides non genrés dans les deux langues officielles. Hier, le sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (SCEDI) a eu droit à une présentation. Le personnel de l'ACEP recevra de la formation. Un complément d'information sera soumis au CEN à la réunion d'octobre.

Cet été à Ottawa, les dirigeants de l'ACEP, son personnel, les dirigeants des sections locales et les membres ont participé au Défilé de la Fierté dans la Capitale, afin de soutenir la communauté LGBTQ2+; comparativement aux années précédentes, les résultats ont été excellents. Pour la toute première fois, des membres des sections locales ont accompagné les dirigeants et le personnel de l'ACEP. Par conséquent, l'ACEP discutera avec le SCEDI des moyens de stimuler la participation en prévision du Défilé de 2023.

**Mesure de suivi :** Le Bureau national modifiera le site Web pour indiquer que C. Pageau et S. Harquail sont administratrices TR, et non EC.

**3.4 Rapport sur les locaux à bureaux :** Les plans d'étage des nouveaux locaux à bureaux au Constitution Square sont présentés au CEN à l'écran. En réponse à la demande de renseignements d'un membre, on confirme que l'ameublement de la salle de conférence est portatif et s'adapte à différentes configurations. En outre, l'Association a accès aux installations de conférence et de réunion de l'étage inférieur, dont la location est gratuite.

## **7. Décisions**

**7.1 Comité d'audit :** Le nouveau président du Comité d'audit, Ken Holmes, commence sa présentation en complimentant S. Salter de sa collaboration avec le Comité tout au long du processus d'audit. La version provisoire des états financiers vérifiés est brièvement présentée, de même que la lettre de la direction communiquée au CEN par courriel. Depuis que le CEN a été informé de l'adoption de contrôles financiers, nous avons fait de grands progrès. On recommande l'approbation de la version provisoire des états financiers vérifiés de 2021-2022 sans les modifier.

Il est résolu que le CEN accepte et soumet aux membres, à des fins de ratification, la version provisoire des états financiers vérifiés de 2021-2022 préparés par McCay Duff, et examinés par le Comité d'audit.

**Proposé par :** E. Tremblay

**Appuyé par :** A. Trau

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

Il est résolu que si les membres approuvent la résolution visant à modifier la fin de l'exercice de l'ACEP pour la fin de l'année civile, le CEN approuvera le choix de McCay Duff pour l'audit de la « période tampon », soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2022.

**Proposé par :** H. Delnick

**Appuyé par :** A. Trau

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

Il est résolu que si les membres approuvent la résolution visant à modifier la fin de l'exercice de l'ACEP pour la fin de l'année civile, le CEN chargera le Comité d'audit d'entreprendre au plus tard en mai 2023 un exercice de « demande de propositions », dans le but de choisir et de recommander au CEN un fournisseur responsable de l'audit de l'année civile 2023 (de janvier à décembre).

**Proposé par :** H. Delnick

**Appuyé par :** A. Trau

**Pour (16), Contre (1), Abstention (1)**

***Résolution adoptée***

**7.2 Remplacement de R. Kossick au comité de négociation :** *Ce point est examiné à huis clos.*

**7.3 Modification de l'exercice :** La résolution suivante est présentée :

Il est résolu que le CEN recommandera aux membres réunis cette année à l'Assemblée générale annuelle d'approuver la modification proposée de l'exercice de l'ACEP.

**Proposé par :** C. Lonmo

**Appuyé par :** J. Lafontaine

**Abstentions (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

**7.4 Correction d'une incohérence dans les versions anglaise et française des règlements :** On signale que les versions anglaise et française de l'article 15.3.6 devraient être modifiées en conséquence.

Il est résolu que le CEN approuve la modification du libellé du paragraphe 15.3.7 des règlements, afin qu'il renvoie au paragraphe 15.3.4(e).

**Proposé par :** C. Lonmo

**Appuyé par :** S. Harquail

**Abstentions (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

**7.5 Questions à signaler :** On demande qu'un membre supplémentaire du CEN se propose pour siéger au CSR. C. Pageau se porte volontaire.

Il est résolu que le CEN approuve la nomination de C. Pageau au CSR pour porter le total des membres à 9.

**Proposée par :** C. Lonmo

**Appuyée par :** S. Harquail

**Abstentions (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

*\*On souhaite la bienvenue au président de la section locale 508, Nathan Prier, qui vient de se joindre à la réunion*

**7.6 Nomination de membres supplémentaires du CEN au Comité des finances :** Étant donné que plusieurs membres du CEN ont fait part de leur intérêt à siéger au Comité des finances, la résolution suivante est proposée :

Il est résolu que le CEN nomme Scott Crawford, Jonathan Brulotte, Jason King, Peter Ives et Sandy Harquail comme membres permanents et votants du Comité des finances à compter du 23 septembre 2022

**Proposée par :** S. Crawford

**Appuyée par :** K. Mansfield

**Discussion :** Des réserves sont émises quant au fait de qualifier de « permanents » des membres dont les mandats ont une durée fixe et qui ne peuvent siéger indéfiniment. De plus, le proposant suggère de modifier le libellé de la résolution en y supprimant les termes « permanents et votants », puisque tous les membres des comités ont d'office le droit de voter. Par ailleurs, le directeur général rappelle que le Comité des finances n'est pas considéré comme un sous-comité du CEN, mais bien comme un comité de l'Association, ce que certains contestent, car M<sup>e</sup> P. Engelmann a confirmé ce fait lors de la formation d'intégration des derniers administrateurs nommés. On fait observer qu'à la dernière réunion, alors que les membres ont eu la possibilité de se joindre au Comité des finances, la majorité d'entre eux ont choisi de ne pas le faire; aussi, on propose un amendement à l'amiable visant à permettre uniquement à S. Harquail d'intégrer le Comité, vu son absence à la dernière réunion. L'amendement proposé est rejeté. On s'inquiète aussi de la taille du

Comité des finances : le nombre de 15 membres est jugé excessif, sans compter les frais supplémentaires que suppose l'organisation de réunions pour des groupes plus nombreux.

**Vote enregistré :**

**Pour (9)** J. Brulotte, M. English, S. Harquail, P. Ives, J. King, C. Pageau, K. Mansfield, S. Crawford et E. Tremblay

**Contre (9)** A. Picotte, H. Delnick, C. Awada, J. Lafontaine, M. Collins, A. Nemeč, A. Trau, C. Lonmo et P. Makrodimitris

**Abstentions (0)**

***Résolution rejetée***

S'ensuit un recomptage des voix. Il est ensuite demandé de publier les résultats du vote dans la messagerie en direct, ce que refuse le président.

Résolution visant à contester la décision de la présidence (nécessite une majorité des deux tiers)

**Proposée par :** J. Brulotte

**Appuyée par :** K. Mansfield

Discussion : Un rappel au règlement est fait, car le vice-président ne s'est pas abstenu de voter, ce qui dans ce cas pourrait départager l'égalité des voix. C. Awada a exercé son droit de vote en qualité de membre du Comité des finances.

**Vote enregistré :**

**Pour (8)** J. Brulotte, M. English, S. Harquail, P. Ives, J. King, C. Pageau, K. Mansfield et E. Tremblay

**Contre (7)** A. Picotte, H. Delnick, J. Lafontaine, M. Collins, A. Nemeč, A. Trau, C. Awada et C. Lonmo

**Abstentions (2) :** S. Crawford et P. Makrodimitris

***Résolution rejetée***

***Prochaines étapes :*** Un avis juridique sera sollicité concernant l'application des règles de procédure de Bourinot au vote de la présidence.

**4. Rapport du cabinet de recrutement (*Odgers Berndtson*) et de S. Bordeleau en matière de dotation :** *Ce point est discuté à huis clos.*

***PAUSE DU DÎNER***

**5. Présentation de Cumberland Private Wealth sur le portefeuille de placements de l'ACEP**

Christie Matwee, gestionnaire de portefeuille chez Cumberland, présente à l'écran un exposé sur les risques intrinsèques caractérisant le portefeuille de placements et un résumé de la répartition de l'actif de l'ACEP. Elle présente un bilan détaillé des éléments

d'actif de l'ACEP, la situation globale sur les marchés, les différents modèles de répartition de l'actif et les données sur le rendement, et elle communique aux membres du CEN ses réflexions au sujet des marchés. Actuellement, on constate un changement soudain d'orientation dans la politique des banques centrales, dont le principal objectif déclaré est désormais de combattre l'inflation. Ce changement se traduit par des hausses des taux d'intérêt et un ralentissement de la croissance économique en Amérique du Nord. Malgré le climat d'incertitude, compte tenu de l'horizon de placement à long terme de l'Association et des rendements historiques des marchés, la meilleure solution consiste à maintenir une bonne diversification stratégique des éléments d'actif au sein du portefeuille en vue d'atténuer les risques. Le 5 octobre, dans le cadre de ses communications trimestrielles à la clientèle, Cumberland Private Wealth animera un webinaire au cours duquel il offrira d'autres éclairages concernant la situation actuelle sur les marchés.

**Mesure de suivi :** L'invitation au webinaire sera transmise au CEN par l'intermédiaire de J. Courty.

## **6. Mises à jour des comités**

**6.1 Comité des finances :** Le Comité des finances s'est réuni récemment. Lors de cette dernière réunion, tous les chèques de plus de 500 \$ libellés en mai, juin et juillet ont été passés en revue et unanimement approuvés. À cette occasion, le président a aussi rappelé aux membres les responsabilités du Comité des finances qui, en tant qu'organe de surveillance, a été constitué pour formuler des recommandations en matière budgétaire et demander des réponses s'il constate des écarts importants dans les états financiers.

**Mesure de suivi :** Le Bureau national obtiendra confirmation du statut du Comité des finances et en fera rapport au CEN.

**6.2 Comité des statuts et règlements :** Le CSR a discuté de la plupart des résolutions figurant à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et a également procédé à un examen des règlements n° 5 et 14 en attendant de recevoir les commentaires de ses conseillers et de son personnel. Étant donnée l'absence de toute politique à ce sujet, il a été recommandé d'envisager de plafonner le montant des ristournes consenties aux sections locales afin d'éviter une accumulation de fonds inutilisés telle que nous en avons connu lors des deux dernières années. Un avertissement toutefois a été formulé : en scrutant les comptes en banque des sections locales, nous risquons de les contrarier et de créer d'inutiles tensions. L'impossibilité de tenir des réunions en personne ces deux dernières années explique également la baisse des dépenses. Le CSR se penchera à nouveau sur cette question ultérieurement.

**6.3 Sous-comité des RH :** La dernière réunion, qui visait à discuter d'un certain nombre de questions, a eu lieu le 6 septembre. L'examen organisationnel de la Section des communications est pratiquement terminé. Il sera suivi d'un examen organisationnel du bureau de la présidence. Il s'est révélé difficile de pourvoir les postes vacants. Puisque l'entrée en vigueur de la nouvelle version de la Loi sur l'équité salariale a suscité une

augmentation de la charge de travail au sein de la Section des communications, les deux recommandations suivantes ont été présentées :

1. Convertir le poste vacant d'assistant de recherche (niveau 4) en poste d'agent de l'équité salariale (niveau 5).
2. Convertir le poste d'assistant en communication (niveau 3) en poste de conseiller adjoint des communications (niveau 4).

Compte tenu de la croissance de l'organisation, dont le nombre d'adhérents a connu une augmentation de l'ordre de 2000, le Sous-comité des RH a approuvé, après discussion, l'ajout des postes suivants au budget de 2023-2024, une décision subséquentement avalisée par le Comité des finances :

- Un poste supplémentaire d'ART (niveau 5)
- Un poste d'adjoint administratif aux relations de travail (niveau 2)
- Création d'un poste de directeur des relations de travail (niveau 7)
- Un poste supplémentaire de traducteur-correcteur d'épreuves (niveau 5)
- Un poste supplémentaire de commis aux finances (niveau à déterminer)
- Il conviendrait également d'ajouter un poste au sein de la Section des communications (*p. ex. en conception multimédia ou en graphisme*), qui sera à définir une fois les besoins précisés (niveau à déterminer)
- Jusqu'à deux postes supplémentaires au bureau du président, qui seront à définir à l'issue de l'examen organisationnel afférent; il pourrait s'agir d'un chef du personnel (à confirmer) chargé de la gestion des subordonnés directs (niveaux à déterminer)

On présente au CEN la ventilation des coûts différentiels pour chaque poste.

Par ailleurs, une proposition a été conçue pour le calcul du nombre de membres selon deux démarches distinctes : le premier calcul consisterait à prendre le montant des cotisations perçues et à le diviser par le montant des cotisations mensuelles. L'autre consisterait à prendre le nombre de membres versant des cotisations à un moment donné et à y ajouter le nombre approximatif de membres en congé non rémunéré. On en saura davantage lors de la réunion d'octobre du CEN.

Il est résolu que le CEN approuve les nouveaux postes recommandés par le directeur général

**Proposée par :** J. Lafontaine

**Appuyée par :** A. Picotte

**Discussion :** Un membre s'interroge sur l'à-propos de la proposition, étant donné que le budget de fonctionnement de l'Association est actuellement déficitaire. On lui répond que c'est précisément la preuve qu'une hausse des cotisations est nécessaire et que l'Association doit pouvoir s'acquitter de son obligation de représenter les membres selon la loi et éviter d'épuiser son personnel, deux choses qu'il ne peut accomplir sans être en bonne santé financière.

**Pour (8), Contre (2), Abstentions (4)**

**Résolution adoptée**

\*M. Collins quitte la réunion à 16 h 05.

**6.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques :** Le Sous-comité s'est réuni hier pour discuter de l'importance vitale de la représentation du groupe TR du fait de l'augmentation des processus automatisés et des perturbations au sein du secteur public et des conséquences énormes que cela aura sur les services de traduction. En outre, le Sous-comité élaborera un plan d'action qui comportera un volet d'appui au personnel pour la recherche portant sur des enjeux d'avenir. Pour commencer, une analyse de la conjoncture sera réalisée afin d'évaluer l'état d'avancement des stratégies numériques adoptées par les divers ministères. C. Pageau et S. Harquail se sont engagées à communiquer avec divers membres du groupe TR qui ont dit être disposés à offrir leurs services au Sous-comité et elles informeront le président du Sous-comité, S. Crawford, de l'issue de leurs démarches.

**6.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion :** Le co-président, J. Lafontaine, rend compte de la réunion du Sous-comité qui a eu lieu hier. C'était la première fois que des membres de l'Association étaient invités à y assister. Nicolas Bois a présenté un exposé au sujet des nouveaux guides sur le langage neutre en cours d'élaboration. Lors de la prochaine réunion du Sous-comité EDI, fixée au 6 octobre, on fera le point sur les plans de travail élaborés avec le CCDI et sur la collaboration avec la section locale 514 dans le dossier du recours collectif des fonctionnaires fédéraux noirs.

**6.6 Sous-comité sur les votes :** Le Sous-comité ne s'est pas réuni durant l'été. Le CSR entend procéder à un examen plus poussé de la recommandation reçue du Sous-comité, qui l'invite à considérer l'adoption d'un mode de scrutin à vote unique transférable (vote par classement). Les travaux portant sur le troisième pilier du mandat (*encourager la participation des membres aux scrutins*) sont sur le point de démarrer.

S'agissant de la décision prise par le CEN au sujet du Fonds de défense, il a été recommandé d'envisager de tenir avec les membres un débat franc, transparent et empreint de respect à l'occasion de la prochaine AGA, et ce, dans le but de permettre à ceux qui s'opposent à la résolution irresponsable du CEN d'exprimer leurs réserves sans crainte de représailles, un processus qui devrait aboutir à une plus forte mobilisation. Pour les besoins du procès-verbal, signalons que le commentaire qualifiant la décision du CEN est jugé gratuit. Par souci de clarté, on précise par ailleurs que la résolution avait pour objet de veiller à ce que l'Association dispose de réserves suffisantes dans les fonds dont l'affectation n'est pas restrictive afin de garantir son fonctionnement pendant une année, étant entendu que tout excédent serait reversé au Fonds de défense.

## **8. Points de discussion**

**a) Résultats du vote sur Mercer :** Les résultats sont distribués. On informe le CEN qu'une enquête a dû être lancée à la suite d'un incident. Le sondage, qui s'est déroulé du 15 au 29 août sur la plateforme Survey Monkey, visait à indiquer si

l'ACEP devait retenir les services du cabinet Mercer Consulting. Au total, 17 membres du CEN ont voté. On a découvert par la suite que 6 autres votes avaient été invalidés du fait de l'utilisation de noms fictifs. Les votes en question ont été enregistrés le 16 août entre 7 h 40 et 7 h 45. Bien que l'incident n'entraîne pas la nullité des résultats, il a mis en exergue la vulnérabilité du système et la nécessité de recourir à un procédé plus sûr. À l'avenir, on utilisera l'application de messagerie de Survey Monkey pour faire parvenir à chaque destinataire un lien unique lui permettant de voter, afin de faire disparaître l'anonymat et de renforcer l'intégrité des votes importants (*sauf en cas de vote secret*). On rappelle aux membres du CEN l'importance qu'ils doivent accorder au maintien de leur intégrité et au respect des normes de professionnalisme les plus rigoureuses, car ce genre d'incidents a un effet néfaste sur le personnel et les membres et donne ainsi une mauvaise image de l'Association.

Un autre problème a aussi été décelé : une série de courriels échangés avant le vote a révélé l'existence, entre le CEN et la direction, d'un différend qui, selon le directeur général, procéderait d'un manque de confiance. S'il est vrai que le CEN est tenu d'exercer une diligence raisonnable, il doit en revanche s'abstenir d'empiéter sur les fonctions et les compétences du directeur général. Pour entretenir des relations fructueuses et ainsi mieux servir les membres, le CEN et la direction doivent pouvoir se faire mutuellement confiance dans l'exercice de leur rôle respectif.

**b) Utilisation de technologies web :** On s'attend à ce que les normes de professionnalisme, d'intégrité et de transparence en usage aux réunions soient reproduites et favorisées lors de l'utilisation d'outils web (*y compris Survey Monkey*), d'où l'importance de se soumettre aux mêmes principes. Cela dit, malgré le fait que le temps constitue parfois un facteur critique, ces outils limitent la possibilité de débattre d'enjeux fondamentaux et de disposer d'une tribune permettant la tenue de discussions approfondies concernant les objectifs du CEN. Par conséquent, les outils web ne diminuent pas l'utilité des processus et protocoles démocratiques établis pour obtenir l'approbation du CEN et ne sauraient encore moins les détrôner.

Plusieurs membres du CEN disent partager ce sentiment. Il est donc proposé de ne pas recourir à Survey Monkey lorsqu'il s'agit de décider de la prise de mesures qui auront d'importantes conséquences. Dès lors, il y a lieu de réserver cet outil à des situations exceptionnelles.

**c) Projet de politique sur les voyages :** La documentation préparée pour la présente réunion contient une ébauche du projet. Comme le projet est toujours en cours, les membres sont priés de faire connaître leurs commentaires au plus tard le 14 octobre. Une nouvelle ébauche sera présentée à la prochaine réunion du CEN. Tous les commentaires doivent être adressés à la secrétaire du CEN.

*\*Le CEN est informé que la secrétaire du CEN, J. Courty, quittera son poste actuel pour assumer les fonctions d'agente de liaison avec les sections locales. Il s'agit donc de sa dernière*

*réunion officielle, même si elle sera en partie présente à la réunion d'octobre pour offrir un encadrement à la personne qui la remplacera.*

### **9. Mesures de suivi**

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la dernière réunion du CEN, le 24 juin 2022 :

- a) Présenter un compte rendu sur l'entrevue de fin de mission à la réunion de septembre du CEN : **terminé**
- b) Présenter le plan d'étage des nouveaux bureaux à la réunion de septembre du CEN : **terminé**
- c) Inviter Cumberland à faire une présentation : **terminé**

**La réunion du CEN est levée à 17 h 02 (HAE).**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 23 septembre 2022.*

**APPROUVÉ par :**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Date